



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
15 MAI 2025
Délibération n° 2025/020

Date de la convocation : 07/05/2025
Membres en exercice : 11

Membres présents : 9
Représenté : 1

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULAZZI, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Odile BRÉANT, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique PETEL-GRAUX, Christiane HONORÉ.

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Marie-Paule BONHOMME procuration à Christiane HONORÉ, Claude HAMEL.

Secrétaire de séance : Béatrice NUGEYRE

OBJET : INDEMNISATION AGENT SOCIAL – RESIDENCE AUTONOMIE LE VIEUX COLOMBIER

La commission administrative,

Comme suite aux rendez-vous entre l'agent Christelle MICHEL, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale suite à la constatation du non-respect de temps de repos par rapport au contrat de travail,

Vu – la vérification du temps de travail effectif sur la période concernée de mai 2019 à juillet 2023,

Considérant que l'agent doit être indemnisé pour son temps de travail effectué réellement,

Madame la Présidente présente au conseil d'administration la nécessité d'indemniser cet agent.

Le conseil d'administration émet un avis favorable afin de régler ce dysfonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Autorise la Présidente à indemniser l'agent social Christelle MICHEL à hauteur d'un montant de 10 928 € qui sera versé sur le salaire de Juin 2025.

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Béatrice NUGEYRE

Transmis Préfecture : 03/06/2025
Affichage : 03/06/2025



Pour copie conforme,
La Présidente,

Sylvie LAROCHE

